



Fondation de la Maison de la Chimie

APPEL A CANDIDATURE

ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT EN SOUTIEN AUX CHERCHEUSES CHIMISTES POUR FACILITER UNE REPRISE D'ACTIVITE APRES UN CONGE MATERNITE

Préambule

La Fondation de la Maison de la Chimie offre à des chimistes chercheuses, docteurs en Chimie, enseignantes universitaires ou chercheuses titulaires, et qui ont interrompu pendant plusieurs mois leurs activités de recherche au laboratoire en raison d'un congé pour maternité, de les aider lors de la reprise de leurs travaux scientifiques dans un souci d'équité concernant la progression de leurs projets par rapport à leurs collègues qui ont poursuivi continuellement leurs activités de recherche.

Pour ce faire, et sous réserve de l'accord de l'autorité compétente de leur établissement d'affectation, la Fondation offre de mettre à leur disposition pendant un an les moyens de recruter un(e) jeune chercheur(euse) post-doctorant(e) choisi(e) par elles.

Conditions d'éligibilité

Ne seront étudiées que les candidatures des chercheuses dont la date de reprise d'activité est comprise entre le 1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} septembre 2025.

Procédure

Il est demandé aux chercheuses intéressées de soumettre un dossier de candidature auprès de la Fondation **avant le 6 avril 2024**

à l'adresse courriel : presidence@maisondelachimie.com

Ce dossier sera examiné par un jury désigné par le Président de la Fondation de la Maison de la Chimie pour retenir au plus les trois meilleures candidatures.

Ce dossier devra contenir :

- **Le projet** (3 pages maximum) : une description du projet de recherche lors du retour en activité, de son lien avec les recherches menées avant le départ en congé de maternité, ainsi que de l'apport qu'aurait un(e) jeune chercheur(euse) post-doctorant(e) pour le mener,
- **Un curriculum vitae** accompagné d'un résumé de la carrière scientifique et de la liste des publications et communications (format libre),
- **Un document** précisant la date envisagée de reprise d'activité (entre le 1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} septembre 2025) et le montant financier demandé à la Fondation (salaire annuel brut du post-doctorant, charges patronales, hors frais annexes, notamment frais de gestion du dossier),
- **Une lettre d'accord** de l'institution (université, organisme de recherche, entreprise) qui sera l'employeur de la personne recrutée.

Fondation internationale reconnue d'utilité publique par décret du 12 août 1928

28 rue Saint-Dominique – 75007 Paris (France)
Téléphone : +33 (0)1 40 62 27 18 – 01 40 62 27 00

Courriel : presidence@maisondelachimie.com – Site : www.maisondelachimie.com